

vient la quatrième... Sur la demande qui lui est faite, a répondu devoir remettre ces lettres, à Turin, au comte d'Artois, déclarant de plus qu'ayant su de M. le bailli de Crussol qu'il devait envoyer un courrier à M. le comte d'Artois, il avait vivement sollicité d'être le porteur des dépêches et de lui rendre compte de la fédération du 14 juillet. Il devait revenir huit jours après son message.

« Le sieur de Gouvellot signe le procès-verbal.

« Aussitôt les réponses prises ci-dessus, il a été requis par M. Rivail, sous-lieutenant de la maréchaussée, et par toutes les personnes qui sont accourues dans cette salle de la Commune, au bruit de la détention du sieur Gouvellot, qu'on décachetât les lettres trouvées dans le chapeau, vu que ces lettres annoncent des préparations hostiles contre la patrie, par la puissance voisine, dans les États de laquelle le sieur Gouvellot se rend, et les requérants ont signé (suivent plus de 30 signatures).

« Nous, maire et officiers municipaux, n'avons pas pu nous empêcher de déférer à cette réquisition ; en conséquence, l'ouverture des lettres a été faite par nous, en présence du sieur Gouvellot. »

Suit le procès-verbal d'ouverture des enveloppes.

Et il est dit que copie des lettres sera prise au bas du procès-verbal sur le registre, dont le procès-verbal est certifié véritable par le sieur de Gouvellot. Les lettres ont été paraphées tant par celui-ci que par le maire.

Suit la copie des lettres :

1° La première portant l'adresse P. M.

Paris, 14 juillet 1790.

« J'écris à 4 heures et demie de l'après-midi.

« J'ai vu depuis 10 heures jusqu'à 2 heures défiler le cortège qui était innombrable ; le roi est parti à midi des Tui-